

Mail reçu le 21/09/2022 à 11h24

Olivier Bernard déclare être parfaitement d'accord avec les points suivants défendus par l'ADPPM :

- Les plages sont un espace public, qu'il faut entretenir au même titre que la voirie, les parcs et jardins ou les bibliothèques. Elles sont un élément essentiel de l'attractivité de notre station. Elles sont un lieu de découvertes, d'activités, et de vie sociale dont on ne peut se passer.

- Leur entretien concourt à la protection du trait de côte et des installations publiques et privées.

- L'innocuité des opérations d'entretien sur le milieu géomorphologique, la faune et la flore, est largement démontrée par toutes les études : l'impact des travaux sur les espèces présentes, que ce soit sur les lieux de prélèvement ou sur les lieux de dépôt, régulièrement étudié par le laboratoire EPOC de la Station Marine d'Arcachon, dans ces zones de sable pauvres et mouvantes, est négligeable.

- Toutes les précautions sont prises pour éviter les désagréments ou accidents lors des travaux eux-mêmes, qui ont lieu sans incident depuis vingt ans.

Fait à Leognan, le 21 septembre 2022.

Olivier Bernard